

**COMMUNE DE LABEGUDE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU MERCREDI 13 JUIN 2018**

L'An deux mille dix sept et le mercredi 13 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Date de la Convocation : 7 juin 2018**

**Présents :** Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, DUCHAMP Cécile, FRENEAT Nathalie, HUOT Michèle, PLAN Marie-Paule, MM CLADT Bernard, GROS Cyril, KAPPEL Roger, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc,

**Absents excusés :** Mmes CHOLVY Paulette, RAOUX Mélody, M. BOIRON Jean-Claude, CHANEAC Alain,

**Procurations :** Mme CHOLVY Paulette à Mme DUCHAMP Cécile, Mme RAOUX Mélody à M. Cyril GROS, M. BOIRON Jean-Claude à M. Bernard CLADT

**Secrétaire de Séance :** Mme Cécile DUCHAMP

**N°28/2018**

**OBJET : SOUTIEN AU SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une alerte des élus des comités d'entreprise d'EDF SA, ENEDIS, GRDF et ENGIE SA à propos des propositions législatives de la Commission Européenne et des décisions gouvernementales remettant en cause le service public de l'électricité et du gaz. Il propose de se prononcer en faveur du service public de l'énergie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité déclare :

Nous, élus de la commune de LABEGUDE, affirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie. L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission Européenne (dite 4<sup>e</sup> paquet) :

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

.../...

Par conséquent, nous défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- Assurer la sécurité énergétique de tous en France
- Assurer l'indépendance énergétique de la France
- Lutter contre la précarité énergétique
- Assumer les missions environnementales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. »

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Date d'affichage : 14 juin 2018  
Transmis à la Sous-Préfecture : 14 juin 2018

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire,



Jean-Yves PONTHER

**Reçu à la Sous-Préfecture  
de LARCENIERE**

**18 JUIN 2018**